



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

CFPPA

CAPa MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Niveau V

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole Spécialité Horticulture (maraichêg, arboriculture)

Formation d'ouvrier qualifié



MÉTIER

Le titulaire du CAPa «Métiers de l'Agriculture» est employé en tant que salarié chez des exploitants agricoles ou des organismes au service direct de la production agricole. Les tâches effectuées sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique varient en fonction de la taille et du type d'exploitation. Le territoire présente une diversité de productions avec une dominante viticole suivi de grandes cultures maraichères et de production d'élevage. Toutes nécessitent de la main d'oeuvre spécialisée permanente ou saisonnière.

A dominante de productions végétales, le CAPa Métiers de l'Agriculture forme des futurs salariés agricoles qui exercent leur activité principalement en conduisant du matériel pour la conduite des différentes étapes des cultures (depuis la préparation du sol jusqu'à la récolte et au conditionnement)

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

Formation Professionnelle Continue : Tout public, femmes et hommes, adultes (salarié, demandeur d'emploi, autre). Accès à la formation après étude des demandes individuelles. Formation rémunérée suivant statut : Projet de Transition Professionnelle, Contrat de professionnalisation, Programme Régional de Formation, Autofinancement, Financement Pôle Emploi, Mon Compte Formation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une aptitude professionnelle agricole par l'obtention d'un diplôme homologué de niveau 3
- Acquérir une approche du monde du travail par le stage pratique en entreprise
- Entrer dans la vie active en qualité d'ouvrier qualifié (salarié d'une exploitation agricole)
- Poursuivre des études en Brevet Professionnel (niveau 4)

POURSUITE D'ÉTUDES

La formation en CAPa permet l'entrée directe dans la vie active. L'agriculture demeure un secteur économique majeur dans notre région. L'évolution constante dans l'organisation des exploitations (mécanisation et automatisme, organisation du travail, augmentation de la taille moyenne des exploitations) et ses exigences (environnement, conditions sanitaires et bien être animal, qualité et traçabilité) implique la nécessité pour les exploitants de recruter des salariés qualifiés, en particulier des titulaires du CAPa «Métiers de l'Agriculture».

Par ailleurs, l'installation en tant que chef d'exploitation est un débouché certain pour des personnes formées et motivées. Le CFPPA propose différents Brevets Professionnels et des formations complémentaires de type certificats de spécialisation : BP Agroéquipement, BP de Responsable d'Entreprise Agricole...

Marie DURAND
Voie Initiale Scolaire

CFA-AH du GARD
Voie Initiale
Apprentissage

CFPPA du GARD
Voie Professionnelle
Continue

Domaine de Donadille
Exploitation agricole
à vocation pédagogique



Diplôme délivré en fonction des résultats obtenus aux contrôles des unités capitalisables. Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme du CAPa est délivré dès lors que l'ensemble des UC qui le constituent sont obtenues. Les intitulés et contenus des UCARES sont susceptibles d'évoluer en fonction des opportunités professionnelles, de même les durées prévisionnelles des UC sont susceptibles d'ajustements. Validité des UC acquises : 5 ans

PROGRAMME DE LA FORMATION

CAPACITES GENERALES

⊙ UCG1 Agir dans des situations de la vie courante et à l'aide de repères sociaux.....	98 h
⊙ UCG2 Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.....	35 h
⊙ UCG3 Intéragir avec son environnement social.....	70 h

CAPACITES PROFESSIONNELLE

⊙ UCP1 Réaliser des travaux sur les végétaux.....	273 h
⊙ UCP2 Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement.....	203 h
⊙ UCP3 Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, et équipements, installations et bâtiments.....	56 h

UCARE (unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'emploi)

⊙ Viticulture..... Taille de la vigne	70 h
--	------

STAGES EN ENTREPRISES	350 h
------------------------------------	-------

DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule à Alès

1155 h

